

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

05/11/2009

DATE D'AFFICHAGE

05/11/2009

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

L'an deux mille neuf

Le dix sept novembre à 20 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur BOCH, Maire.

Etaient Présents : Mrs BOISSET – BOCH – M. MINARD – M. – SILVA ALVAREZ – VOISSIERE – GITENAIT – COMBARET - CLAIR

Mme MARCUELLO – DEPLAT – FOULON – PULIDO – MOISY – DEBOUT – CHALLAL –

Excusés : Mrs DZIAMSKI-BARDET- Mmes DUPRE-CHEMIN

Procurations : Mme CHEMIN à Mme PULIDO-M.DZIAMSKI à M.CLAIR-M.BARDET à Mme MARCUELLO

Secrétaire : Mlle DEBOUT

Objet : dcm n°

Indemnité perte exploitation

.
.

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations en date du 6 Mai 2008 et du 18 Juin 2008, l'assemblée avait décidé d'allouer une compensation financière aux commerçants ayant subi une perte d'exploitation par les travaux d'aménagement de la RD 906. avenues de Thiers et de Vichy.

Actuellement M. et Mme OUISSA gérants du magasin VIVAL sont concernés par ces travaux et sont très pénalisés.

Il propose au Conseil Municipal d'accorder à M. et Mme OUISSA une indemnité de 1.000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal ;

APPROUVE le versement à M. et Mme OUISSA d'une somme de 1.000 € en dédommagement du préjudice subi.

DIT que les crédits nécessaires au règlement de celle-ci sont inscrits à l'article 2042 du budget en cours programme 206.

Certifié exécutoire

Transmis le

Recu le en sous préfecture de VICHY

Publié ou notifié le

Pour extrait conforme.

Le Maire,